



CONDITIONS GENERALES DE VENTE PISCINES ET EAUX

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à tout achat de produits standard du CLIENT auprès de PISCINES ET EAUX en magasin.

ARTICLE 2 : PRODUIT

Les caractéristiques du produit sont indiquées en magasin sur les produits.

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

3.1 Prix

Les prix figurent sur l'étiquette du produit.

3.2 Paiement

Le paiement s'effectue au comptant, au moment de l'achat.

PISCINES ET EAUX demeure propriétaire des produits jusqu'au complet paiement du prix.

ARTICLE 4 : RETRAIT

Le retrait est effectué au magasin au moment de la vente.

Il emporte transfert de la garde et des risques de la chose.

En cas d'indisponibilité temporaire des produits, une date de retrait est fixée d'un commun accord avec le CLIENT.

Celui-ci doit vérifier l'état apparent et la conformité des produits au moment du retrait effectif.

Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà d'un délai de quarante-huit (48) heures suivant la date du retrait.

ARTICLE 5 : RETOURS

Produits neufs : modalités de retour hors garanties légales

En dehors de l'exercice des garanties légales de conformité et des vices cachés, le Vendeur propose à titre purement commercial une faculté de retour des produits neufs achetés en magasin, sous les conditions cumulatives suivantes :

- Le retour doit intervenir dans un délai de 14 jours à compter de la date d'achat figurant sur le ticket de caisse ;
- Le produit doit être intact, complet, non utilisé et restitué dans son emballage d'origine ;
- Le consommateur doit présenter le ticket de caisse original ou toute preuve d'achat équivalente.

Sous réserve du respect de ces conditions, le Vendeur procédera à l'émission d'un avoir d'un montant équivalent au prix TTC du produit retourné, valable six (6) mois à compter de sa date d'émission, utilisable exclusivement en magasin.

Aucun remboursement en numéraire ne sera effectué dans le cadre de cette politique commerciale.

Passé le délai ou en cas de non-respect des conditions ci-dessus, le produit ne pourra être ni repris, ni échangé.

Cette faculté de retour ne porte pas atteinte aux droits légaux du consommateur en matière de garantie de conformité et de garantie contre les vices cachés, qui demeurent applicables conformément aux articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation et 1641 et suivants du Code civil.

Produits d'occasion : absence de politique de retour

Les produits d'occasion sont vendus sans faculté de retour ni d'échange, sauf mise en œuvre d'une garantie légale de conformité ou de la garantie contre les vices cachés, conformément à la législation en vigueur.

En conséquence, aucun retour pour convenance personnelle, remboursement ou émission d'avoir ne sera accepté pour les produits d'occasion, en dehors des hypothèses prévues par la loi.

Cette absence de politique commerciale de retour ne fait pas obstacle à l'exercice par le consommateur de ses droits légaux, notamment la garantie légale de conformité (articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation) et la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil).

ARTICLE 6 : GARANTIES

PISCINES ET EAUX est tenue des garanties prévues aux articles 1641 et 1648 du Code Civil.

D'une façon générale, elle est tenue aux garanties légales prévues par les textes en vigueur.

Article L 217-4 du Code de la Consommation :

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L 217-5 du Code de la Consommation :

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L 217-12 du Code de la Consommation :

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L 217-13 du Code de la Consommation :

L'entreprise garantit gratuitement le défaut de conformité du bien livré sans exclure le choix laissé au client par l'article L.217-13 du même code d'agir sur le fondement de la garantie contre les vices cachés du droit commun.

Ces garanties ne s'appliquent pas dans l'hypothèse où le dommage :

- Proviendrait d'une cause étrangère,
- Résulterait de l'effet de la vétusté, d'un défaut d'entretien, ou d'un usage non-conforme à la notice d'utilisation.

ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées par le CLIENT sont destinées à faciliter la gestion des relations commerciales.

Le CLIENT consent à l'utilisation de ces données par PISCINES ET EAUX.

Conformément à la réglementation applicable en matière des données personnelles, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement ainsi que du droit à la limitation du traitement le concernant qu'il peut exercer en envoyant un mail à contact@piscineseteaux.fr ou en écrivant à PISCINES ET EAUX Service clients 178 Route de Lyon, 01360 BALAN.

ARTICLE 8 :

Les termes des présentes Conditions Générales constituent l'intégralité des obligations liant PISCINES ET EAUX et le CLIENT.

Ils se substituent à toutes conventions antérieures qu'ils annulent purement et simplement.

En cas de nullité de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions, les parties chercheront, de bonne foi, les dispositions équivalentes valables.

En tout état de cause, les autres dispositions demeureront en vigueur.

ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE / LITIGES

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

Conformément aux dispositions des articles L 612-1 et suivants du Code de la Consommation, le CLIENT est informé de ce qu'en qualité de consommateur, il dispose de la faculté de recourir gratuitement à un Médiateur en vue de la résolution amiable des litiges pouvant l'opposer à PISCINES ET EAUX.

- par courrier : Médiation Solutions chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois,
- par e-mail : contact@sasmediationsolution-conso.fr,
- en remplissant le formulaire accessible sur le site à l'adresse suivante : <https://sasmediationsolution-conso.fr/processus-mediation/saisir-le-mediateur>

Il doit, au préalable, justifier avoir tenté de résoudre directement son litige auprès de PISCINES ET EAUX.

A défaut d'accord, l'affaire pourra être portée devant les juridictions compétentes.